

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 8 décembre 2020

Date d'affichage 8 décembre 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 5 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20201221-DEL_20_12_1510b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2020

Affichage : 17/12/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUINZE DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas CHABLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, M. Dominique MORANCE, Mme Sophie DOLLON, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI.

Excusés : M. Christophe BISI (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Audrey MAMONTEIL), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie-Hélène TROUILLOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE « SERVEURS ET INFRASTRUCTURES » AVEC LA SOCIETE JP SOFTWARE & SERVICE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de service signé en date du 4 février 2020,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que dans le cadre de la maintenance du serveur, des réseaux et des infrastructures informatiques, il convient de signer le renouvellement du contrat de service avec la société JP Software & Service représentée par Monsieur PAULIN.

Ce contrat consiste en une assistance sur toutes les problématiques serveurs, infrastructures et réseaux, à savoir :

- Suivi du système serveurs POXMOX (virtualisation),
- Conseil et service : accompagner la collectivité sur différentes prestations techniques et complexes.
- Suivi du système serveur,
- Conseils et services,
 - o Accompagne la collectivité dans les démarches d'évolutions informatiques,

- Accompagne la collectivité dans le renouvellement de la solution accès internet-VPN-téléphonie,
- Interventions à distance ou sur site : 64,17€ HT/heure,
- Forfait déplacement : 33€ HT/heure,
- Majoration des tarifs selon le coefficient suivant (en dehors des jours et horaires de bureau) : samedi x1,5 - et dimanche et jours fériés x2.

Il est proposé que ce contrat soit signé pour des prestations facturées mensuellement sur la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 07 août 2021.

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modalités du contrat de service avec la société JP SOFTWARE & Service,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A signer la convention de partenariat avec la société JP SOFTWARE & Service,
- A régler les factures qui découleront de ce contrat.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU